



E X E M P L E

# PERMIS DE FEU

**Le Centre de Gestion**

*Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines*

**cdg** <sup>63</sup>  
Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Puy-de-Dôme

# PERMIS DE FEU

ARRÊTÉ DU 19 MARS 1993

➤ Collectivité :

➤ Nom du donneur d'ordre :

➤ Service :

TRAVAUX À EFFECTUER :	LIEUX AUTORISÉ(S) / INTERDIT(S) :
Meulage	
Tronçonnage	
Coupage	<b>HORAIRE :</b>
Soudage	
Autre :	

➤ Personne(s) autorisée(s) :

PERSONNE VEILLANT À LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE :	
<b>LISTE DES AGENTS :</b>	

➤ Date de validité :

Ponctuelle : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Annuelle

➤ Date, signature et cachet :

Autorité territoriale

Agents

# INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

## ➤ Avant :

Eloigner et couvrir tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables

Assurer une évacuation des gaz

Ne pas réaliser d'activités incompatibles

Purger les volumes creux et les canalisations

Mettre en place des moyens d'extinction adaptés et un moyen d'alerte (ex : téléphone...)

S'informer sur la présence d'un système de détection et/ou d'extinction d'incendie

Etablir et faire signer un permis de feu

## ➤ Pendant :

Surveiller les projections incandescentes et leurs points de chute

Baliser et interdire l'accès à la zone de travail

## ➤ Après :

Inspecter le lieu de travail 2 h après la fin des travaux pour vérifier un éventuel départ d'incendie



### Conseil

**NE PLUS RÉALISER DE  
TRAVAUX DANS LES DERNIÈRES  
HEURES DE TRAVAIL**



### Numéro d'urgence

Sapeurs-pompiers

**18 ou 112**